

Règlement

Octobre Rose 2026

Article 1

L'association « Olor'on Run »
organise le Dimanche 11 Octobre 2026
sur les communes d'Oloron Sainte Marie et Estos
une marche au profit de la lutte contre le Cancer du sein sur un parcours de 5km ouvert à tous
soit 1 course solo 5km, soit 1 relais 2x5km soit 1 course 10km solo !

Depart 10h pour tous Rue Despourins Jardin Public d'Oloron .

Arrivée du derniers Estimée à 12h au Jardin Public.

Article 2

Il n'y a pas de chronométrage pour la marche , elle se fait à allure libre .

Une urne sera prévu au Départ / Arrivée afin de récolter vos dons !

Les inscriptions se font en ligne sur www.pyreneeschrono.fr ou sur place majorée de 2€ le jour J !

La remise des dossards pré-inscrits se fera à la salle bel automne le samedi 10 octobre de 18h à 20h !

Article 3

Les chèques seront à rédiger à l'ordre de Olor'on run qui redistribuera les fonds à l'association partenaire de l'événement .

Article 4

La sécurité sera assurée par des bénévoles à chaque intersection avec des véhicules aux carrefours principaux (voir plan).

Article 5

Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage sur le parcours.

Article 6

Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents sur place par affichage !

Article 7

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve. L'attestation a été déposée à la préfecture. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours envers les organisateurs. Les concurrents se doivent secours et entraide.

Article 8

Les concurrents acceptent sans aucune réserve que leurs noms, prénoms et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias et acceptent que leurs images soient utilisées dans les diverses communications de l'épreuve.

Article 10

La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit, d'apporter toute modification au présent règlement ainsi que l'annulation de l'épreuve sur avis préfectoral en cas de mauvaises conditions meteorologiques avec remboursement des inscriptions !